

Management Package

Programme de la formation – Module 5

Date

Jeudi 28 avril 2023

13:00-17.00

Lieu

CMS von Erlach Poncet SA

Rue Bovy-Lysberg 2

Genève

Intervenant

- Andrio Orlor
Avocat, LL. M., Expert fiscal diplômé
CMS
- Pascal G. Favre
Avocat, Docteur en droit
- CMS

Public visé

Responsables de fonds/sociétés de capital-investissements, fondateurs de start-ups, managers, chargés d'affaires, analystes financiers, avocats, experts-comptables

Pré-Requis

Les stagiaires devront avoir une bonne expérience des opérations de capital-investissement et notamment de capital-transmission.

Programme

Management Package

Description

Le « management package » (ou plan d'investissement des managers) inclut non seulement le salaire et le bonus, mais également les plans d'actions ou de bons de participations, les plans d'options et d'autres régimes d'intéressement plus particuliers. Ces « management packages » sont utilisés dans des sociétés cotées ainsi que dans des sociétés en mains privées. Le choix du plan d'intéressement répond à des considérations différentes dans les deux cas et le degré de maturité de la société privée joue également un rôle important. Cette formation décrit les principaux plans d'intéressement qui sont habituellement utilisés par l'industrie et évalue les avantages et inconvénients qu'ils présentent, notamment sous l'angle fiscal.

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique, fiscal et stratégique du « management package », notamment dans le cadre d'une opération de capital-investissement
- Identifier les facteurs de risque et les bonnes pratiques à instaurer

Définition et objectifs du « management package »

- Définition du « management package »
- Objectifs poursuivis par le « management package » et principes clés guidant sa structure
- Différences entre sociétés cotées et non cotées
- Différences selon le degré de maturation de la société

Rémunération directe des managers

- Salaire
- Bonus
- Autres avantages

Rémunération basée sur le capital de la société

- Composition du capital de la société et droits rattachés (actions, bons de participation)
 - Titres issus du capital de l'employeur
 - Titres issus d'une entité du groupe de l'Employeur
- Les plans d'intéressement traditionnels :
 - Plan d'actions ou de bons de participations
 - Plan d'options sur actions ou sur bons de participation
 - SIP/SMP plans
- Autres plans d'intéressement
 - Phantom plans
 - Cash-settled plans

Traitement fiscal de la rémunération du manager et assurances sociales

- Traitement des revenus « directs »
- Traitement des divers plans d'intéressement du point de vue de la société et de l'employé
- Eléments d'extraterritorialité (nationalité des managers et groupes internationaux)

Mise en place du « management package » au niveau de la société

- Planification du point de vue de la société employeur :
 - Création/origine des titres faisant partie du plan
 - Règles applicables :
 - Principes de corporate governance (Swiss Code of Best Practice)
 - Droit du travail
 - Exigence de prospectus
 - Protection des données
 - Le cas particulier des prestataires de services financiers
- Procédure et délais (au niveau de la société et de l'administration fiscale)
- Contrats et documentation sociale à mettre en place

Modalités d'octroi des titres et événements postérieurs

- Procédure de « vesting »
- Période de rétention « post-vesting »
- Règles de « malus » et « clawbacks »
- Départ du manager (procédure de rachat de titres ou de droits)

Cas particulier: rémunération du manager en cas de vente de l'entreprise

- Sortie complète du manager
- Poursuite de l'activité au sein de la société et clause d'earn-out